N° 1855. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 9 Novembre 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13 — TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 48 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal et à l'Agence Havas, place de la Bourse, 12.

TÉLÉPHONE

La méthode de l'avenir

Les tristes événements dont le bassin houiller du Pas-de-Calais vient d'être le théâtre ne doivent pas nous faire perdre courage. Il faut nous remettre à l'œuvre, il faut que tous ceux qui veulent les améliorations sociales, nécessaires à la paix et à la prospérité du pays, nous aident à sortir des mauvaises voies dans lesquelles nous piétinons, avec un déplorable esprit de routine.

Les délégués des mineurs du Pas-de-Calais disent dans leur ordre du jour du 4 novembre : « La démonstration est faite une fois de plus que le travailleur n'a nulle amélioration de son sort à espérer, nulle équité à attendre, que d'une révolution sociale. » Il faut leur prouver le contraire.

Ce sont ces rêves de révolution sociale toujours avortés, les pensées de force et de violence qui accompagnent nécessairement de pareils rêves, les illusions de grève générale et universelle ; ce sont ces préjugés et ces vieilles routines qui nous empêchent précisément d'arriver au progrès et qui donnent pour résultat des misères affreuses et des luttes sans espoir.

Les délégués ont parfaitement marqué, dans l'ordre du jour que nous avons déjà cité, l'origine de cette malheureuse grève de sept semaines.

Voici ce passage textuellement :

« Le 11 septembre, les délégués, réunis *comme aujourd'hui en congrès*, ont décidé, par mandat spécial de leurs commettants, qu'il y avait lieu de se mettre en grève simultanément dans toutes les exploitations houillères du Pas-de-Calais.

« Le motif majeur de cette décision était que l'engagement conclu à Arras le 30 novembre 1891 n'était plus tenu par les patrons.

« De plus, les ouvriers approchant de l'âge où ils auraient droit à la retraite étaient congédiés, sous la plus futile prétexte. Les salaires étaient considérablement réduits ; les travailleurs avaient mis leurs forces au service des compagnies, ils étaient jetés sur le pavé.

« Notre grève, commencée le 18 septembre, est maintenant dans sa sept ème semaine. Il n'a été tenu nul compte de nos justes réclamations.

Nous sommes obligés de dire, malgré tout ce qu'il y a de pénible dans cette constatation, qu'on saisit là sur le fait l'erreur initiale, par laquelle on a été conduit à une situation aussi profondément regrettable.

Les délégués rappellent que, réunis en Congrès, le 14 septembre, ils ont par mandat spécial de leurs commettants, *décidé qu'il y avait lieu de se mettre en grève.*

Le motif majeur de cette décision était que l'engagement conclu à Arras n'était plus tenu par les patrons. Un autre motif grave était que les ouvriers approchant de la retraite étaient congédiés sous le plus futile prétexte.

Or, il est parfaitement possible que ces *deux griefs fussent fondés sur des faits* ; il est parfaitement possible et nous l'admettons, que les articles de la convention d'Arras aient été violés et que les vieux ouvriers, à la veille de la retraite, aient été en plusieurs circonstances injustement et brutalement renvoyés.

Mais *que fallait-il* faire alors ? Fallait-il, immédiatement, dans ce Congrès de 14 septembre, déclarer la grève ou fallait-il nommer des délégués qui, investis d'un mandat régulier, appuyés par toute la presse républicaine et libérale, appuyés par l'opinion publique, se seraient rendus officiellement auprès des Compagnies et leur auraient proposé l'examen de cette double question ?

Fallait-il, en un mot, commencer par la voie de la grève ou commencer par les propositions de conciliation et d'arbitrage ?

La réponse à cette question n'est pas douteuse : il fallait commencer par la conciliation.

On aurait toujours pu en venir à la grève, si la conciliation n'avait pas abouti ; si l'on avait cru nécessaire de recourir à cette extrémité redoutable ; mais alors on se serait mis en grève, avec toutes les bonnes raisons pour soi et avec l'appui de l'opinion publique.

Un certain nombre de puissantes associations ouvrières de l'Angleterre ont inscrit dans leurs statuts un article, portant *qu'aucune grève ne sera soutenue par l'association, si les ouvriers qui la font n'ont commencé par offrir la conciliation et l'arbitrage à leurs patrons.*

C'est là un article très sage et que tous les syndicats ouvriers devraient introduire dans leurs statuts. Quand on commence par invoquer la conciliation, les trois quarts des grèves sont écartées, à l'avantage des travailleurs.

Notre loi sur la conciliation et l'arbitrage est mal faite, nous l'avons déjà dit. J'avais avec mon collègue, M. le député Lamendin, demandé au Conseil supérieur du Travail une loi plus efficace et plus complète, qui ne nous a pas été accordée. Mais qui empêche de faire mieux que la loi ? Les Anglais n'ont pas de loi sur l'arbitrage et ils ont su parfaitement faire fonctionner eux-mêmes des conseils de conciliation et d'arbitrage, qui ont rendu d'immenses services.

Les Compagnies houillères et les syndicats ouvriers peuvent parfaitement, sans le secours d'aucune loi, organiser la *conciliation et l'arbitrage dans leurs districts.* Pourquoi ne pas le faire, quand on a sous les yeux des exemples excellents ? Pourquoi ne pas le faire, quand les règles de la conciliation et de l'arbitrage sont si connues et si simples à mettre en pratique, avec un peu de bonne volonté et d'esprit de méthode ?

Nous reviendrons sur cette question si importante, dans un prochain article. Nous indiquerons encore une fois comment il est possible et facile de remédier à ce mal chronique des grèves, qui laissent après elles de longs ressentiments et une situation déplorable pour tous.

C'est dans ce sens qu'il peut chercher *le progrès ; c'est la méthode de l'avenir*, la méthode féconde en améliorations sociales. Hors de là nous n'aurons jamais que des illusions, des déceptions et des misères stériles.

Il ne faudra pas attendre de prochaines grèves, plus terribles que celle qui vient de finir. C'est dès à présent qu'il faut étudier et préparer le moyen d'en empêcher le retour et c'est aux Compagnies surtout que ce devoir incombe, comme nous le montrerons.

Hector DEPASSE.

Erratum. — Parlant hier de l'ordre du jour par le juel le Congrès des délégués mineurs, renonçant avec raison au programme trop complexe des revendications de la première heure, avait réduit à deux réclamations essentielles les *desiderata* des grévistes, nous avons attribué à cet ordre du jour la date du 14 septembre.

Nos lecteurs auront certainement rectifié *cette erreur, et compris que nous voulions* parler de l'ordre du jour voté samedi dernier, 4 novembre, à Lens, et dont le texte a été reproduit le lendemain par l'*Avenir*.

APRÈS LA DÉFAITE

Le *Réveil du Nord* et le *Petite République française* ont eu vite fait de se consoler de la défaite des mineurs.

Pour le *Réveil*, il lui suffit que « les « idées socialistes, grâce aux derniers « événements aient fait des conquêtes ra- « pides dans le bassin houiller. »

Et quant à la *Petite République*, c'est à grand'peine qu'elle retient l'explosion de sa joie. « Avant la grève, s'écrie-t-elle « triomphalement, il y avait dans le Nord « et le Pas-de-Calais quarante-deux mille « misérables courbés à la tâche quoti- « dienne, qui n'attendaient que du bon « plaisir de leur maître une amélioration « de leur sort. On y compte aujourd'hui « trente mille socialistes conscients ».

Les deux organes collectivistes n'ont pas attendu quarante-huit heures, on le voit, pour prouver la vérité de ce que nous avons maintes fois affirmé : que les intérêts des mineurs leur importaient peu, et qu'ils ne voyaient dans la grève du Pas-de-Calais qu'une occasion de propagande socialiste et révolutionnaire.

Les ouvriers sont écrasés. Ils rentrent à la mine misérables et endettés pour de longs mois. Les femmes et les enfants souffrent. Qu'importe à Messieurs les politiciens ? Qu'importe au *Réveil* et la *Petite République* ? Les idées socialistes ont fait des conquêtes rapides dans le bassin houiller. Le nombre des mineurs socialistes s'est augmenté. C'est l'essentiel. C'est tout ce que l'on désirait, et les misères des ouvriers sont chose secondaire.

La *Lanterne*, qui n'est cependant pas un journal « opportuniste », et dont l'un des rédacteurs, M. Briant, fit énergiquement campagne en faveur des grévistes jusqu'au jour où la mesquinerie des partisans du *Réveil* et de la *Petite République* le détermina à rentrer à Paris, — la *Lanterne* est elle-même scandalisée de la philosophie avec laquelle M. Millerand et ses amis prennent leur parti des désastres des mineurs.

Et elle adresse à la *Petite République* les sévères observations suivantes dont le *Réveil* pourra également faire son profit :

« La fin de la grève, que les scrutins de ces jours derniers faisaient pressentir, est maintenant un fait accompli. Le congrès des délégués des mineurs, par une délibération que nous avons publiée, a décidé la reprise du travail et après sept semaines de chômage, ceux des grévistes qui n'avaient pas encore capitulé, sont redescendus dans les puits.

« M. Millerand s'efforce de les consoler et de les consoler lui-même par l'espoir d'une revanche prochaine. Il est vrai qu'il y a deux cent quarante mille misérables, courbés sérieusement sur leur tâche quotidienne, n'attendant que le bon plaisir de leurs maîtres l'amélioration de leur sort, il y a aujourd'hui trente mille socialistes conscients, fiers des souffrances endurées et tout près pour de nouvelles luttes.

« C'est ce qui s'appelle voir les choses par le bon côté.

« Nous nous permettons de douter que les mineurs prennent leur parti avec autant de facilité des *misères qu'ils viennent de subir* et de celles qu'ils se sont préparées pour l'avenir. Nous serions plus surpris encore s'ils y voyaient un encouragement à venir valer de nouvelles tentatives qui leur n'ont réussi, et à leur défaite d'aujourd'hui leur apparaissait comme *le gage certain* de leur triomphe futur.

« Nous croyons peu, en général, à la théorie qui fait sortir le bien de l'excès du mal, et toi, en particulier, il ne nous est pas démontré que le meilleur moyen pour les travailleurs d'améliorer leur sort consiste à commencer par l'aspirer. Les souffrances d'aujourd'hui sont une certitude, hélas ! la revanche de demain n'est qu'une espérance aléatoire, tandis-ble peut dire pour apporter aux mineurs du Pas-de-Calais les consolations que M. Millerand fait miroiter à leur yeux, et dans tous les cas pour qu'ils soient le tête avant de demander la réalisation à une nouvelle grève.

Il est plus probable qu'il en sera d'eux comme des mineurs d'Anzin qu'un compte à entraîner dans le mouvement et chez lesquels le souvenir de la cruelle expérience de 1883 l'a emporté sur l'esprit de solidarité.

Telle est, il faut bien le dire, l'inévitable conséquence des grèves mal engagées et insuffisamment préparées, ce qui est le cas de celle-ci. Sans parler des misères qu'elle sèment après elles, elles laissent le vainqueur découragé et abattu plus encore qu'aigri et impatient d'une revanche. Et ce rivent p'us fortement à la sorte chaîne qui le lie et le livrent sans défense et sans résistance possible, pour un long temps encore, aux abus de pouvoir et à l'oppression du capital.

Ce n'est pas par la grève, c'est par le bulletin de vote que le travailleur se libérera. Il n'est pas nécessaire de nouvelles souffrances pour le conduire à la conscience de celles qu'il endure déjà et pour faire pénétrer en lui le sentiment de son droit et sa force.

Il y a pour ses amis de meilleurs procédés de propagande que la misère.

Il y a pour lui-même des moyens d'action plus puissants que les seuls qu'il se porte à lui-même ; et le suffrage universel, s'il sait s'en servir, fera plus pour le succès de ses revendications qu'un effort stérile et douloureux comme celui des mineurs du Pas de-Calais.

Le *Réveil du Nord* et la *Petite République française* comprendront-ils la leçon qui leur est ainsi donnée par un journal socialiste ?

Il est permis d'en douter.

Mais, nous espérons que l'attitude étrange de ces deux journaux, au lendemain d'un désastre ouvrier dont ils sont les principaux auteurs, édifiera définitivement les mineurs sur leur compte.

Petites Nouvelles

A Bezouce (Gard), on signale des cerises portant à nouveau des cerises mûres.

***

On vient de faire revivre en Autriche l'ancienne coutume du serment solennel prêté par les recrues. A Vienne, il n'a pas été prêté en moins de neuf langues.

***

On a découvert sur des papyrus achetés par la Bibliothèque de Genève des fragments de l'Iliade et de l'Odyssée qui diffèrent des textes connus jusqu'à ce jour.

***

A Sofia, il existe un théâtre juif dont le répertoire est le même que les nôtres, mais traduit en langue hébraïque.

***

De 1er novembre 1892 au 31 octobre 1893, il est mort en France 875.000 individus, la moyenne de la vie humaine est de 39 ans et demi.

***

Paris aura enfin une rosière : un rentier du boulevard Beaumarchais a légué 3 000 francs de rente à son arrondissement, dans le but de combler cette lacune regrettable.

***

De la Toussaint 1892 à la Toussaint 1893, il y a eu à Paris 56.000 enterrements qui ont rapporté aux pompes funèbres 3,500,000 fr.

***

Il est question de modifier notre méridien en mesurant un arc au Spitzberg.

***

Dans le compte-rendu des fêtes franco russes par les journaux, un statisticien curieux constate que « l'hymne « mort » ou « notre de monde » a été employé 4.692 fois ; on a parlé 3.300 fois de groupes humains.

***

Un journal de New-York ayant annoncé qu'on offrait 25.000 fr. à tout homme qui voudrait se soumettre à une opération chirurgicale entraînant certains risques de vie, a reçu immédiatement 121 réponses.

EN SLEEPING-CAR

Orateurs de meetings en voyage

Il y a eu un incident amusant au moment où l'express a quitté, pendant la dernière nuit, Lyon-Perrache pour le tronçon à Paris. Des voyageurs s'étaient installés dans des lits-toilettes et calmaient obstinément de payer tout supplément pour occuper ces places de luxe. Bref, après longues discussions de la part des agents et violents sophismes de la part des indoumis, un employé alla quérir un gendarme, qui force les deux voyageurs à payer chacun les vingt francs que le personnel de la Compagnie de P.-L.-M. leur réclamait en vain.

— Vos noms ? leur demande le gendarme, les mettant d'un procès-verbal.

— Nous sommes députés ?

Et en effet, tous deux étaient membres de la Chambre, son nom de la Chambre d'hier, mais de celle de demain.

D'ailleurs, pourquoi ne pas les dire. L'incident était plutôt amusant, nous ne les connaîtrons ce pas : c'étaient MM. Gaubert et Viviani, députés de Paris, qui revenaient d'une tumultueuse conférence socialiste donnée à Lyon-sur-Rhône.

En chemin de fer, Messieurs, la carte de députés ne donne pas droit au lit.

Le cas de M. Mirman

Résultat d'un simple malentendu

Le cas de M. Mirman, qui a tant fait causer d'entre ces jours-ci, n'aurait été, paraît-il que le résultat d'un simple malentendu.

M. Mirman n'aurait pas abdiqué d'un trait de plume cette somme de 6.000 francs par chaque année par les professeurs au ministère de la guerre.

Le bureau de recrutement aurait laissé sa convocation sans tenir compte de la démission nouvelle de M. Mirman, qui, du reste, ne lui était officiellement pas connue.

LES RECETTES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

On sait que depuis le 1er avril 1892, les Compagnies de chemin de fer ont réduit leurs tarifs dans de notables proportions, *surtout pour le 3e classe. Les réductions prises* ont eu cette mesure ont été excessives, et l'augmentation considérable du nombre des voyageurs a contrebalancé la diminution du prix des places.

C'est ainsi que sur l'Etat, il y a eu 1892, un excédent de recettes de 332,779 fr. 66 sur 1891.

Sur l'Est, de 1.347.819 fr. 50 ;
Sur le Midi, de 327 949 fr. 14 ;
Sur le Nord, de 996 466 fr. 14 ;
Sur l'Orléans, de 659.337 fr.
Sur l'Ouest, de 603.434 fr. 95.
Sur le Paris-Lyon-Méditerranée, de 325.422 fr.

Quant au chiffre des voyageurs, il a passé, sur l'Est, de 101.233 à 9 303.950 :
Sur l'Est, de 23.573.927 à 26.681.709 ;
Sur le Nord, de 13 431.415 à 15.316.613 ;
Sur le Nord, de 26 581.816 à 44.271.291 ;
Sur l'Orléans, de 22 415.497 à 24 999 977 ;
Sur l'Ouest, de 65.559.869 à 71.250.958 ;
Sur le Paris-Lyon-Méditerranée, de 43.716.708 à 47 895.625.

Il faut considérer que, pendant les douze premiers mois de 1892, l'ancien tarif subsista tout encore, et que les réformes nouvelles n'eut pas leur application que pendant les neuf derniers mois de cette année, c'est-à-dire d'avril à fin décembre. Les résultats de 1893 seront donc sans doute encore plus prononcés.

Un Macht
ENTRE DEUX CHIRURGIENS EMINENTS

Un désaccord existe depuis longtemps entre MM. les docteurs Verneuil et Péan, relativement à une question de priorité, celle de la « forcipressure, » méthode du pincement des vaisseaux ayant pour but d'obtenir l'arrêt de l'épouvement du sang au cours d'une opération chirurgicale.

Répondant à une lettre de M. le professeur Verneuil, parue le 14 juillet de nier, dans le *Bulletin Médical* dans laquelle ce chirurgien proposait de soumettre le litige à l'arbitrage de plusieurs membres de l'Académie de médecine, M. le docteur Péan a adressé hier par la voie du même journal, à M. Verneuil une lettre dont nous extrayons les principaux passages :

Je vous propose le choix de trois opérations parmi les suivantes. (Suit une liste d'opérations plus effrayantes les unes que les autres, pour les malheureux qui auraient à les subir).

Libre à vous d'utiliser ce l'Pressure instrumental de vos soins ancêtres. Je n'aurai pour ma part, pourvu qu'à mes multiples variétés de pinces. Prenant en pitié vos souffrances, je ne m'accorde, à la rigueur le droit de vous servir de mes pinces hémostatiques.

S'il est avéré que vous ne pouvez concevoir l'opération à bonne fin, vous aurez démontré par le fait même, que vous n'avez jamais su appliquer la pincette.

Les deux éminents chirurgiens n'ont pas l'air de se soucier des malheureux qui cette fois-ci, tout l'objet de leur expérience. Y aura-t-il des survivants.

Grandes manœuvres allemandes

L'armée française en marche sur Berlin

On télégraphie de Berlin :

« Dans un ordre de cabinet, l'empereur Guillaume vient d'ordonner aux chefs de corps de l'armée prussienne de faire exécuter au mois de janvier prochain des manœuvres en commun, dans lesquelles les deux armées opérique.

Le corps d'armée de la garde tout entier exécutera de ces grandes manœuvres vers le 30 janvier prochain entre Berlin et le Havel, aux environs de Brandebourg, sous le commandement de l'empereur lui-même. Le corps tout entier bivouaquera sous la tente.

Quant au thème des opérations, il est assez curieux. Il est supposé qu'une armée d'invasion venant de Potsdam, la France, par exemple, a pu entre Berlin et Brandebourg, alors que chez Berlin qui n'est pas fortifié.

Une armée est rapidement formée, elle va à la rencontre de l'ennemi qu'elle trouve à Bran-lebourg. Les opérations d'attaque et de défense auront aussitôt lieu.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 7 novembre. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Les grâces

Le garde des sceaux a soumis à la signature de M. Carnot un décret comportant 46 grâces, commutations ou réductions de peines.

Le nommé Fessler, qui a été condamné pour un attentat commis à la gare de Saint-Trinoet, demeuré d'une vingtaine comme de la peine ; d'autre part, le sieur Reynier, condamné aux travaux forcés à perpétuité dont on a demandé la commutation, a vu sa peine réduite à quatre ans de travaux forcés.

Le ministère de la Marine

M. Develle a fait savoir qu'à la suite de la visite faite à Bournemouth par M. Brunet, Dieulaicy et Barbe, Préfet de Cherbourg, le Ministère de la Marine et M. Arthur Rimbaud reçu des instructions pour que la Compagnie de Nerz Bow-Street et Hercules la plus bref délai possible.

De son côté, le baron d'Estournelles, qui est chargé d'affaires à Londres, a adressé une nouvelle demande, en ce sens, au gouvernement anglais.

L'interpellation sur les grèves

Le président du Conseil a annoncé qu'il avait été avisé par MM. Rouly et Millerand de l'intention de l'interpeller au sujet des grèves du Nord et du Pas-de-Calais.

Les obsèques de M. Tirard

Le Conseil a décidé de faire déposer, au nom de tous les membres du cabinet, une couronne sur la tombe de M. Tirard.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Réunion du groupe socialiste

Paris, 7 novembre. — Les députés socialistes ont tenu cet après-midi une réunion au Palais-Bourbon, voici le procès-verbal de cette réunion.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Jean Jaurès. Vaillant. Le citoyen Viviani est nommé secrétaire. Les résolutions suivantes ont été adoptées. Il est formé un groupe socialiste. Le groupe décide de se partager en commissions d'études correspondant aux différents budgets.

Il déclare qu'il y a lieu d'interpeller sur la grève du Pas-de-Calais.

Il décide de déposer une proposition d'amnistie plénière.

Etaient présents :

MM. Argelès, Ayez, Baily, Baulin, Chassaing, Chauvin, Coulant, Desfarge a, Desfontaines, Goujat, Jules Guesde, Hovelacque, Jaurès, Jovère, Millerand, Paschal Grousset, Président Dervillers, Paulin Méry, Pierre Richard, Roussel Sembat, Toussaint, Turigny, Vaillant, Viviani et Walter.

Etaient excusés : MM. Antide Boyer, Chauvière, Charpentier, Calvinhac, Courrier, Dejeante, Fabérot, Goussot, Groussier, Clovis Hugues, Lamendin, Lavy, Salis, Saurin, Thivrier, Vigne.

Le groupe s'ajourne au mercredi 15 novembre, à 2 heures. Les adhésions seront remises au citoyen Viviani.

***

La réunion comptait des représentants des diverses doctrines socialistes qui sont actuellement professées.

Les représentants des diverses doctrines ont étudié la formation d'un groupe unique qui prendra pour base la partie commune qu'il y a dans leurs diverses programmes ; mais il a été bien convenu que chaque membre adhérent conservera la liberté d'action et qu', par suite, les diverses fractions socialistes auraient leur autonomie complète en vue de l'initiative à prendre dans la Chambre pour la présentation des propositions qu'elles jugeraient nécessaires.

Le programme législatif du Cabinet

Paris, 7 novembre. — M. Charles Dupuy, président du Conseil, a reçu actuellement communication de tous les projets que ses collègues ont l'intention de soumettre aux Chambres à la rentrée. Il a résolu de conviquer ceux-ci à un Conseil de cabinet qui aura lieu vendredi matin, sous la présidence du chef de l'Etat, et, ensuite, conseil dans lequel seront discutés les termes de la Déclaration à lire au Parlement. Une nouvelle réunion des ministres aura lieu samedi matin, mais ce ne sera à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Les lois agricoles

Paris, 7 novembre. — Le ministre de l'agriculture compte reprendre au cours de la législature les projets sur le crédit agricole et la banque agricole, qui avaient été soumis à la précédente Chambre.

Il proposera en outre des projets nouveaux sur les assurances agricoles, les distributeurs agricoles, les syndicats dans les forêts, le débroussement des montagnes.

La loi sur le travail des femmes

Paris, 7 novembre — M. Tarrier, ministre du commerce, a entretenu, ce matin, le conseil des difficultés pratiques considérables que soulève l'application, aujourd'hui commencée, de la loi sur le travail des femmes, des filles mineures et des enfants.

La diversité de la durée du travail des hommes, femmes et enfants dans les usines, empêche de coordonner les diverses parties du travail.

Pour rétablir un lien de chaînes possible, il faudrait réduire la durée des heures de travail des hommes qui, eux, s'accommodent pas la réduction correspondante de salaire qui en résulterait la conséquence.

Le ministre a montré la nécessité de modifier la loi en vue de remédier à cet inconvénient.

Les élections contestées

Paris, 7 novembre. — On sait que la Chambre, après avoir constitué son bureau provisoire, sera, avant d'aborder le travail législatif proprement dit, procéder à la vérification des pouvoirs de ses membres. A la date d'aujourd'hui, 22 élections seulement sont l'objet de protestations déposées sur le bureau du président.

Parmi les contestées il y a celles de M. Mirman, de Rennes, et celle de Jules Guesde (Marseille).

L'assassin Chambige

Paris, 7 novembre. — *L'Agence nationale* nous communique la dépêche suivante :

Batna, 7 novembre. — Chambige, qui avait été condamné à sept ans de prison pour l'assassinat de Mme Grille, vient de recevoir sa grâce.

Le président de la République a signé hier dans la matinée, le décret de grâce.

Il est inutile de dire que le Président de la République a pris cette décision sur le vu du rapport du Garde des Sceaux.

Au milieu du ministère, on n'est pas encore fixé sur le point de savoir si ce rapport sera publié officiellement